

Liste des communes sur le territoire de Marne-la-Vallée

Non exhaustif

Mise à jour du :

03/07/2022

Commune	Subventionnement oui / non	Modalités simplifiées
Bussy Saint Martin	oui✓	50% du reste à charge pour les collégiens, lycéens. 50% du reste à charge pour les étudiants boursiers uniquement. Renseignement complémentaire : Mairie de Bussy-st-Martin
Carnetin	oui✓	25 € pour les Collégiens et 85€ pour les lycéens et étudiants Renseignement complémentaire : Mairie de Carnetin
Chanteloup en Brie	oui✓	60€ pour les collégiens sous réserve collège de sectorisation Renseignement complémentaire : Mairie de Chanteloup-en-Brie
Chessy	oui✓	61€ pour les collégiens et 120€ pour les lycéens et étudiants de moins de 26 ans. Critère : domiciliation à Chessy Renseignement complémentaire : CCAS de Chessy
Collégien	oui✓	Bénéficiaires : les enfants habitant Collégien scolarisés au collège et en SEGPA Taux de participation communale : Maximum 50 % du montant de l'abonnement annuel hors frais liés à la vie du forfait (frais de dossier, duplicata, vol, perte...) Participation déterminée en fonction du montant de la subvention départementale <u>Cas particulier des enfants en garde alternée :</u> Maximum 25% du montant de l'abonnement annuel hors frais liés à la vie du forfait (frais de dossier, duplicata, vol, perte...) Participation déterminée en fonction du montant de la subvention départementale <u>Cas particulier des enfants arrivant en cours d'année scolaire :</u> Les dossiers sont recevables jusqu'au 31 décembre de l'année, au-delà de cette date la collectivité n'accordera aucune participation financière.
Conches-sur-Gondoire	oui✓	50% du forfait imagine R pour les collégiens Renseignement complémentaire : Mairie de Conches-sur-Gondoire
Coupvray	oui✓	171€ pour les lycéens Renseignement complémentaire : Mairie de Coupvray
Dampmart		Pas de subvention
Esbly	oui✓	30% (22,50€ pour l'année 2022/2023) du reste à charge pour les collégiens. Critère : commune de résidence et collège de secteur Renseignement complémentaire : guichet unique de la mairie d'Esbly
Ferrières en Brie	oui✓	- 250€ pour les lycéens non boursiers - entre 22€ et 136€ pour les lycéens boursiers Renseignement complémentaire : Mairie de Ferrières-en-Brie
Guermantes		Pas de subvention
Montévrain	oui✓	65€ pour les collégiens et 100€ pour les lycéens Renseignement complémentaire : Mairie de Montévrain
Montry	oui✓	lycéens, apprentis ou en pré-apprentissage (sans contrat), et aux étudiants de moins de 26 ans, non boursiers Conditions : être non boursier, soumis aux conditions de ressource de la famille, commune de domiciliation Renseignement complémentaire : CCAS de Montry
Pomponne	oui✓	Pour les collégiens, lycéens et étudiants jusqu'à 21 ans révolus, participation à hauteur de 70 euros
St Thibault-des-Vignes	oui✓	160€ pour lycéens (moins de 22 ans) et étudiants (moins de 26 ans) Critère : domiciliation + sectorisation Renseignement complémentaire : Mairie de Saint-Thibault-des-Vignes
Thorigny	oui✓	90€ pour lycéens et pré-apprentis - 72€ pour apprentis et alternants - étudiants boursier entre 30 et 52€ Renseignement complémentaire : Mairie de Thorigny-sur-Marne
Villeneuve-le-Comte		Pas de subvention
Villeneuve-Saint-Denis		Pas de subvention